

**HALL A**  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n°A72 au 7ème étage

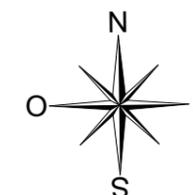
SÉJOUR - CUISINE	21,63 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	12,06 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,98 m <sup>2</sup>
DÉGAGEMENT	1,46 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>40,13 m<sup>2</sup></b>
BALCON	3,63 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>43,76 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

VR	volet roulant	radiateur	
GC	garde corps	R	réfrigérateur
soffite/ faux plafond		LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
robinet de puisage		TRI	tri sélectif
sèche-serviette		---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue

	fenêtre		porte fenêtre		fenêtre fixe		fenêtre fixe opalescent
--	---------	--	---------------	--	--------------	--	-------------------------



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Mars 2024  
Echelle : 0 50 100 200cm